

# INFORMATIONS PRATIQUES

Le service Petite Enfance accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Trois services adaptés aux besoins des parents et des enfants sont proposés : **Le multi-accueil Les Lutins de Souffel** - **Service d'Accueil Familial** - **Le Relais d'Assistantes Maternelles**.



## **MULTI-ACCUEIL LES LUTINS DE SOUFFEL** **et SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL**

4B rue de l'Europe  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

### **RENSEIGNEMENTS :**

Anna WEIL, Directrice  
Claudine SCHNEIDER, Directrice adjointe  
Céline GOETZ, Secrétaire

☎ 03 88 19 09 90  
@ petite.enfance@souffelweyersheim.fr

---

## **Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**

Le Relais d'Assistantes Maternelles est un service gratuit, qui met en relation les parents en recherche d'un mode de garde pour leurs enfants et les assistantes maternelles privées.

Ce service est animé par un professionnel de la petite enfance qui vous apportera information, écoute et accompagnement. Il est géré par Nathalie MEYER, Éducatrice de Jeunes Enfants.

### **RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

3, rue des Cigognes  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM

### **RENSEIGNEMENTS :**

Nathalie MEYER  
☎ 03 88 20 37 78 (les lundis et mardis après-midi)  
@ nathalie.meyer@souffelweyersheim.fr

**Souffel**  
**WEYERSHEIM**

www.souffelweyersheim.fr

**SERVICE**  
**PETITE ENFANCE**

**MULTI ACCUEIL**  
**SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL**  
**RAM**

## Le Multi-Accueil

Il s'agit d'un accueil collectif qui compte trois unités de vie : les Elfes (les bébés), les Farfadets (les moyens) et les Génies (les grands).

Choisir un lieu d'accueil collectif, c'est permettre à son enfant de s'installer dans une relation durable avec d'autres enfants et d'autres adultes. Il est accompagné dans ses découvertes et aidé dans le développement de son autonomie ainsi que de sa socialisation en veillant à son bien-être, au respect de ses rythmes et à sa sécurité.

Une équipe soutient l'enfant dans son développement physique, psychologique et moteur tout en veillant à sa sécurité. L'espace de jeu est aménagé de façon à ce que chacun puisse être libre de choisir une activité et/ou un jeu, individuel ou collectif, approprié à son éveil. Ainsi, il devient acteur de sa construction.

### Une équipe pluridisciplinaire :

Elle est composée d'une infirmière puéricultrice, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de CAP petite enfance, d'une secrétaire, d'un agent de restauration et d'un agent d'entretien.

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi hors jours fériés de 7 h 30 à 18 h 30

Fréquentation à la demi-journée ou à la journée

Les repas, les goûters et les couches sont fournis par le multi-accueil.

### Accueil des enfants :

Il peut être régulier, à l'année (jours et horaires fixes) ou ponctuel en fonction des places disponibles.

### Fermetures :

- 3 semaines en été en alternance : en juillet (les années paires) et en août (les années impaires)
- Les 2 semaines de vacances scolaires à Noël
- Les jours de pont de la commune

## Le Service d'Accueil Familial (SAF)

Il est composé d'assistantes maternelles agréées qui accueillent un ou plusieurs enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans, à leur domicile.

**Les horaires** sont variables en fonction des assistantes maternelles, du lundi au vendredi hors jours fériés de 7 h à 19 h.

**Les assistantes maternelles** sont recrutées et rémunérées par la commune. Les parents y trouvent la simplicité des démarches d'inscription et de recherche d'assistante maternelle. Ils n'ont pas de relation de type employeur / employée avec l'assistante maternelle. Ils bénéficient d'un encadrement sécurisant et d'un suivi des enfants. Les repas et les couches sont fournis par l'assistante maternelle.

Ce mode d'accueil conjugue accueil individualisé et temps d'accueil collectif : les enfants participent à des activités d'éveil organisées et encadrées dans les locaux du Multi-Accueil.

Des remplacements peuvent être prévus en cas d'absence de l'assistante maternelle.

## Pour les deux structures :

Les fiches de pré-inscription sont disponibles sur le site internet de la commune dans l'onglet «grandir», ou sur place au secrétariat du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

### Documents nécessaires pour la pré-inscription :

- un justificatif de domicile
- avis d'imposition du foyer N-2

### Tarif horaire :

Soumis au barème de la C.A.F, il est calculé en fonction des revenus nets imposables annuels et de la composition de la famille.

